



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**ENS - Commune de LANDEVANT - Elaboration du plan de
gestion des landes du Listoir**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 30 septembre 2026 à 12:00

Département du Morbihan

2 Rue Saint Tropez
CS82400
56009 VANNES CEDEX
Tél : 02 97 54 82 37

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	ENS - Commune de LANDEVANT - Elaboration du plan de gestion des landes du Listoir
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	18 mois
	Négociation	Sans
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Visites sur site	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des marchés.....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ENS - Commune de LANDEVANT - Elaboration du plan de gestion des landes du Listoir

La mission consiste à évaluer les actions menées depuis 2010 sur le site ENS des Landes du Listoir, en appréciant leur réalisation et leurs effets sur les habitats et les espèces. Elle comprend la réalisation du diagnostic écologique et des usages du site, ainsi que la définition des objectifs de gestion sur une période de 10 ans. Sur cette base, le titulaire devra élaborer le plan de gestion, incluant un programme d'actions, des indicateurs de suivi et les cartographies associées.

Lieu(x) d'exécution :

ENS des landes du Listoir

56690 LANDEVANT

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'objet même du marché et sa nature ne permettent pas l'identification de prestations distinctes et donc une décomposition plus fine en lots..

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71335000-5	Études techniques
90712400-5	Services de gestion des ressources naturelles et de planification de la stratégie de conservation
90712000-1	Planification environnementale
90713000-8	Services de conseils environnementaux

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif : 04_DQE_BPU_Ent.xls
- Annexes non contractuelles

Il est disponible gratuitement en téléchargement sur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> .

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Le candidat produira l'ensemble des diplômes, certificats de qualification professionnelle, attestations de compétence et documents équivalents permettant de justifier de la qualification des intervenants affectés à l'exécution du plan de gestion.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif au format excel	Non
La sous détail de tous les prix du BPU détaillant les coûts de main d'oeuvre, les coûts liés matériel, les frais de déplacements ainsi que les marges.	Non
Le mémoire Technique	Non
Le mémoire environnemental	Non
Les délais d'exécution de chaque élément de mission	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
La composition et les compétences de l'équipe (moyens techniques et humains), sous forme d'un organigramme et complétés des CV	Non

Le fichier 04_DQE_BPU_ent.xls contient deux onglets. Pour répondre à la consultation il faut compléter les prix au format numérique (cases jaune) de l'onglet "BPU" qui incrémentera automatiquement l'onglet "DQE". Il n'est pas demandé de compléter les prix du BPU en lettres. Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, ce fichier doit impérativement être retourné au format Excel (.xls : Classeur Excel 97-2003) et sans signature PAdES car il sera injecté sans traitement dans l'outil de gestion des marchés Marco.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter votre offre si un déverrouillage ou une modification du fichier est constaté ou bien si le format du fichier n'est pas respecté.

Concernant les sous-détails des prix unitaires, les candidats devront clairement expliciter dans ces sous-détails de prix, l'ensemble des composantes relatives aux prix

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Le candidat est réputé s'être rendu sur place, compte tenu de l'ampleur de la mission.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse figurant en page de garde du présent document.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .DOCX, .XLSX, .PDF, .DWF, *.DWG, *.DXF ou .SHP.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
les noms des fichiers seront les plus courts possibles 20 caractères maxi, sans caractères accentués, sans espace, sans caractères spéciaux.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 150 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

N° du service de support est : 02 23 48 04 54, mail: assistance@megalisbretagne.bzh. Les candidats sont avertis que la remise de plis de taille importante peut prendre de longues minutes au regard des débits Internet.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0

Critères	Pondération
2.1-Equipe projet = Évaluation de la structuration de l'équipe dédiée au marché : présentation d'un organigramme détaillé de l'équipe projet ; identification des rôles (chef de projet, écologue habitats, écologue faune, spécialiste SIG/cartographie, technicien de terrain, etc.) ; adéquation des compétences avec les missions du plan de gestion ; cohérence de la répartition des responsabilités.	10.0
2.2-Moyens humains = Appréciation des ressources humaines mobilisées : fourniture des CV détaillés des intervenants (formation, compétences, spécialités, certifications, protocoles maîtrisés) ; expérience en diagnostics écologiques, plans de gestion selon la méthode CT88, SIG, inventaires naturalistes ; disponibilité réelle des intervenants sur la durée du marché ; cohérence entre les moyens humains annoncés et le planning proposé.	10.0
2.3-Moyens matériels = Analyse des moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution de la mission : matériel de terrain : GPS de précision, tablettes, appareils photo, drone (si utilisé), outils de relevés ; outils numériques : applications de relevés terrain (QField, Field Maps, autres), logiciels SIG compatibles QGIS, outils de traitement cartographique ; dispositifs de collecte et gestion des données (bases géoréférencées, formats SIG, compatibilité Géonature) ; capacité à produire des livrables PDF haute définition (tirage A3) et des couches SIG .shp conformes à l'annexe 2.	8.0
2.4-Références = Appréciation des références fournies sous forme de fiches par expérience : Chaque fiche devra préciser : intitulé de la mission ; maître d'ouvrage ; année de réalisation ; durée ; équipe mobilisée ; outils utilisés (SIG, drone, QField, protocoles naturalistes, etc.) ; résultats obtenus ; lien avec le présent marché. La pertinence, la qualité et la similarité des références seront évaluées.	8.0
2.5-Planning = Analyse du planning prévisionnel : fourniture d'un rétroplanning détaillé sur 18 mois, incluant toutes les phases CT88 ; cohérence des délais et articulation entre les étapes ; intégration des jalons définis au CCTP ; prise en compte des retours d'avancement tous les 15 jours ; intégration des temps de relecture du Département.	5.0
2.6-Développement durable = Appréciation de la prise en compte des objectifs de développement durable liés au marché, conformément aux conditions d'exécution : optimisation des déplacements (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques ou hybrides) ; limitation des impressions, usage de papier recyclé ou certifié, priorité à la dématérialisation ; production de livrables numériques sobres (formats légers, compression SIG, limitation des envois volumineux) ; gestion responsable des déchets (batteries, consommables, emballages) ; estimation des émissions de CO ² liées aux déplacements en fin de marché ; les candidats préciseront les précautions de terrain mises en œuvre : utilisation de matériel léger, interdiction de créer des ornières, interdiction de tout prélèvement non autorisé, respect des habitats sensibles, non dérangement des espèces, application des protocoles de biosécurité (nettoyage du matériel, gestion des déplacements, prévention des transferts biologiques).	5.0
2.7-Méthodologie = Évaluation de la méthodologie proposée pour l'ensemble des phases du plan de gestion : conformité à la méthode CT88 (diagnostic, enjeux, objectifs, plan d'actions) ; structuration claire des étapes, livrables intermédiaires et modalités de validation ; description des protocoles de terrain, traitements SIG, analyses écologiques ; prise en compte des exigences du CCTP (charte graphique, formats, qualité éditoriale, données SIG, livrables numériques sobres).	14.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes

3 contour de la Motte

35000 RENNES cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

35000 RENNES cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Immeuble Skyline

22 Mail Pablo Picasso

BP 24209

44042 NANTES CEDEX CEDEX 1

Tél : 0253467983

Télécopie : 0253467979

Courriel : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

Adresse internet(U.R.L) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-differends>